AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-257300087-20240320-LISTDEL120324-DE

en date du 20/03/2024 ; REFERENCE ACTE : LISTDEL120324



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12/03/2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP: 13 Nombre de délégués suppléants du SIGP: 5 Date de convocation: 05/03/2024

Date de publication :

05/03/2024

Quorum applicable: 7

Le 12 mars 2024 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (11):

AIME-LA-PLAGNE:

M. Laurent DESBRINI, titulaire.

M. Michel GENETTAZ, titulaire.

Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.

M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY:

M. Xavier BRONNER, titulaire.

M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTAISE:

Mme Nathalie BENOIT suppléante (de Romain ROCHET).

M. Jean-Luc BOCH, titulaire. M. Pierre OUGIER, titulaire. M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire. M. Christian VIBERT, titulaire.

Excusés (7): Mmes Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne et Fabienne ASTIER, titulaire de La Plagne Tarentaise.

> MM. Xavier URBAIN, suppléant d'Aime-la-Plagne, Olivier CHENU, suppléant de Champagny, René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny, Romain ROCHET, titulaire de La Plagne Tarentaise suppléé par Mme Nathalie BENOIT, suppléante de La Plagne Tarentaise et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

<u>Secrétaire de séance</u>: M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

- Ouverture de la séance plénière à 18h17.
- ⇒ M. le Président constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » : depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décision : néant.

<u>Délibération n° 2024-015</u>: administration générale : complément aux des délégations du Comité syndical au Président : unanimité.

<u>Délibération n° 2024-016</u>: patrimoine : avenant n° 3 au marché CHEVALIER pour la maintenance des installations de chauffage climatisation des Provagnes : unanimité.

<u>Délibération n° 2024-017</u> : finances : ouverture de crédits au budget général 2024 du SIGP, dans l'attente du vote du budget 2024 : unanimité.

<u>Délibération n° 2024-018</u> : finances : débat d'orientation budgétaire 2024 du budget général du SIGP : unanimité.

<u>Délibération n° 2024-019</u>: finances : compétence optionnelle : débat d'orientation budgétaire 2024 du budget annexe Eau et Assainissement du SIGP : unanimité.

⇒ Fin de séance à 19h21

Fait à La Plagne Tarentaise, le 12 mars 2024.

Le Secrétaire de séance, Christian VIBERT Le Président, Jean-Luc BOCH

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le

2 0 MARS 2024

- ⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (https://www.laplagne-tarentaise.fr).
- ⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de leur publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.